

POLITIQUE. La baisse des subventions aux associations finalement « limitée à 10 % »

Alors qu'un gel de 40 % a initialement été annoncé, la baisse des subventions aux associations à Toulouse sera « limitée à 10 % » en moyenne, a annoncé la majorité mardi 3 juin 2025.

Les entendent « rétablir la vérité face aux idées reçues ». Les élus du groupe majoritaire Aimer Toulouse ont dévoilé ce mardi 3 juin 2025 « les chiffres réels concernant les baisses de subventions » de la mairie, plusieurs mois après l'annonce de cette décision qui avait fait grand bruit dans la Ville rose, et même semé le chaos jusque dans l'enceinte du Conseil municipal. Et ils ont annoncé les nouvelles mesures que la collectivité votera vendredi 20 juin prochain, au Capitole, où elle s'apprête à déplacer encore le curseur. Ce qu'il faut savoir.

Un « gel » de 40% annoncé en novembre

Pour rappel, afin de faire face aux coupes budgétaires imposées par l'État, la mairie avait annoncé en novembre 2024 « un gel » de 40 % du montant des subventions habituelles versées à toutes les associations de la ville (à l'exception des clubs sportifs, pour lesquelles il était alors limité à 20 %, NDLR). Une réduction qui pourrait être moindre en fonction d'une « éventuelle levée des incertitudes budgétaires », avait prévu la collectivité.

Un Premier ministre plus tard, la municipalité avait indiqué en mars 2025 octroyer aux associations 20 % supplémentaires, soit la moitié des subventions gelées, car la ponction de l'État dans les caisses de la Ville était « plus légère que prévu », expliquait Jean-Luc Moudenc. Le maire de

Toulouse s'était alors engagé à « poursuivre l'examen » pour qu'un « volant supplémentaire » de subventions « puisse être attribué » lors de la prochaine séance du conseil, le vendredi 20 juin.

Une baisse finalement « limitée à 10 % »

« On a pu trouver des solutions pour maintenir au maximum nos engagements », a ainsi annoncé ce mardi Sacha Briand, l'adjoint aux finances. « Le soutien de la collectivité atteint un niveau de 90 % (par rapport aux années précédentes, NDLR) », qu'il s'agisse des associations culturelles, sportives ou autres. « L'impact sur les acteurs associatifs est limité à 10 % » en moyenne, a insisté l'élu, qui a renvoyé « le détail » des 1 500 associations subventionnées à Toulouse » au prochain conseil municipal. Pour ce qui est des subventions allouées aux clubs sportifs professionnels pour diverses activités, « on va plutôt aider ceux qui sont dans une situation difficile », a poursuivi Henri de Lagoutine, élu en charge du sport. « Le Stade Toulousain et le TFC ont de la trésorerie et des ressources, ils ne sont pas les plus en danger », a-t-il avancé, précisant que les deux fleurons du sport local « devraient rester à 80 % » de leurs enveloppes. « L'effort se porte plutôt sur les clubs amateurs qui sont dans une situation difficile, ou qui portent des engagements importants ».

« Pendant que l'opposition essayait d'organiser un certain désordre et d'instaurer de la peur, la collectivité était au travail », a ensuite scandé Christophe Alves. Le conseiller municipal délégué à la vie associative a revendiqué avoir « travaillé de manière chirurgicale avec l'ensemble des associations », avant de fustiger à plusieurs reprises « l'amateurisme » et les « mensonges permanents » de l'opposition. « Malgré ce que certains ont pu dire, c'est un résultat très positif. À 90 %, on est très largement au-dessus de la Région et du Département, mais ça, l'opposition n'en parle pas ! Dès lors qu'il s'agit de ses amis politiques », souligne Christophe Alves.

« Certaines associations ont des réserves importantes: elles n'auront aucune difficulté à assumer cet impact »

« Certaines associations ont des fonds de roulement et des réserves importantes: elles n'auront aucune difficulté à assumer cet impact » de la baisse qui restera, a soutenu Sacha Briand. « Normalement, ça ne doit pas avoir d'impact sur les activités ». Christophe Alves a de son côté assuré « ne pas avoir connaissance d'associations qui ferment à cause de ces mesures ».

« Quand on regarde ce qui s'est passé sur un grand théâtre toulousain, ce ne sont pas les



Avant la prochaine réunion du Conseil municipal, vendredi 20 juin 2025, la majorité annonce une baisse des subventions aux associations finalement « limitée à 10 % » G.L. / Actu Toulouse

décisions de la Ville qui ont eu des conséquences majeures, mais celles annoncées par les autres collectivités... Là encore, on n'a pas entendu l'opposition, ces mêmes élus qui siègent pourtant aussi au Département et à la Région ».

« L'effort est surtout porté par les intercommunalités, et moins par les mairies ». La loi de Finances entraîne selon lui « 43 à 44 millions d'euros de pertes de recettes totales » pour les deux collectivités toulousaines: « Environ 6 millions pour la Ville et 38 pour la Métropole ». « Lors de la loi de finances Barnier (au moment où la mairie avait annoncé ses premières coupes, NDLR), on était à 67 millions, dont 23 sur la Ville ».

« Pas bankable »

Sacha Briand prévient toutefois que les prochaines années risquent encore d'être difficiles pour bâtir les budgets à

Toulouse... De là à en faire un enjeu des prochaines élections ? « Nous estimons que les économies de fonctionnement doivent être un sujet prioritaire, eux (l'opposition, NDLR) considèrent plutôt qu'il faut augmenter les ressources, donc la fiscalité ».

À quelques mois de remettre les clés du Capitole dans les mains des Toulousains, Sacha Briand ne s'en cache pas: baisser les subventions aux associations, « effectivement, ça n'est pas bankable à un an des élections, mais cela démontre notre bonne foi. Si on fait ça, c'est parce qu'on n'a pas le choix et qu'il faut le faire ».

Guillaume Laurens

EN BREF. Un défilé pour les 30 ans de la marche des fiertés

Entre 17 000 et 30 000 personnes ont défilé en musique et en couleurs à Toulouse, ce samedi 7 juin 2025, pour la 30^e édition de la marche des fiertés.

L'association Pride Toulouse, à la manœuvre de l'événement, avait mis les petits plats dans les grands ce samedi 7 juin 2025, pour célébrer les 30 ans de la marche des fiertés. Un anniversaire haut en couleurs pour la communauté LGB-TQi+, ses alliés et sympathisants, qui a encore attiré une foule aussi dense qu'enflammée dans les rues de la Ville rose. L'événement a réuni environ 17 000 personnes selon la préfecture, et 30 000 d'après les organisateurs, qui se réjouissent d'une « énorme réussite ».

Au-delà de l'affluence, les services de l'État saluent « le sérieux dans l'organisation » de cet événement d'ampleur,

qui s'est déroulé dans une « atmosphère festive et bon enfant », selon le sous-préfet de permanence, qui relate qu'à 17h45, aucun débordement majeur n'est à signaler.

Signe que les temps ont évolué en trois décennies : Matthias Ott, le délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), était présent ce samedi dans le défilé — et c'était sa première marche des fiertés depuis sa nomination. Nombre d'élus locaux étaient aussi de la partie. Qu'un représentant du gouvernement soit dans le cortège, c'était une grande première pour les organisateurs : « On n'a jamais vu ça à la marche des fiertés à Toulouse », salue Patrick Fontanel, l'un des fondateurs de l'association Pride Toulouse, et cheville ouvrière de l'événement.

Guillaume Laurens



Lors de la marche des fiertés, samedi 7 juin 2025 dans les rues de Toulouse G.L. / Actu Toulouse

Avis administratifs

7406503801 - AA

**Préfet de LA HAUTE-GARONNE - Préfet du TARN -
Préfète de l'AVEYRON**

**Programme pluriannuel de gestion 2024/2034
des cours d'eau du bassin versant du Tarn aval**

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral du 30 avril 2025, une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, présentée par le syndicat mixte du bassin versant Tarn aval dans le cadre du programme pluriannuel de gestion 2024/2034 des cours d'eau du bassin versant du Tarn aval est prescrite pendant une durée de 31 jours consécutifs, soit du mardi 10 juin 2025 à 9 h 00 au jeudi 10 juillet 2025 à 17 h 00.

La déclaration d'intérêt général permettra au syndicat mixte du bassin versant Tarn aval de mettre en œuvre les principales actions suivantes : travaux sur l'hydromorphologie des cours d'eau, restauration des zones humides, gestion de la végétation en lien avec les milieux aquatiques ou les bassins versants, gestion de la ressource en eau en période d'étiage et restauration des champs d'expansion des crues. Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur le président du syndicat mixte du bassin versant Tarn aval - Abbaye Saint-Michel, 81600 Gaillac (05 63 41 30 90).

L'enquête publique se déroule sur le territoire des 85 communes suivantes :

Département du Tarn : 81 communes

Alban, Albi, Ambialet, Andouyne, Arthès, Assac, Aussac, Bellegarde-Marsal, Beauvias-sous-Tescou, Bernac, Brens, Broze, Cadalen, Cadix, Cagnac-les-Mines, Cambon d'Albi, Carlus, Castanet, Castelnau-de-Lévis, Cestayrols, Couffouleux, Courrèze, Crespinet, Cunac, Curvalle, Le Dourn, Fayssac, Fénois, Garrigues, Giroussens, Grazac, Labastide-de-Lévis, Lagrave, Lamillarié, Lasgraisses, Lescure d'Albigeois, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Lugar, Marssac-sur-Tarn, Mézènes, Montans, Montels, Montgaillard, Montvalen, Mouziés-Teulat, Orban, Parisot, Peyrole, Poulan-Pouzols, Puygouzon, Rabastens, Rivières, Roquemaure, Rouffiac, Saint-André, Saint-Cirque, Saint-Grégoire, Saint-Juéry, Saint-Julien-Gaujac, Saint-Michel-Labadié, Saint-Sulpice-la-Pointe, Sainte-Croix, Salles, Saussan, Senouillac, Le Séquestre, Sérenac, Tauriac, Técou, Tersac, Trébas-les-Bains, Valdériès, Valence d'Albigeois, Villefranche d'Albigeois.

Département de La Haute-Garonne : 2 communes

Azas, Roquesérèze.

Département de l'Aveyron : 2 communes

Réquista, Saint-Jean-Delnous.

Le préfet du Tarn est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats. Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000).

Par décision du 21 mars 2025 de la présidente du Tribunal administratif de Toulouse, M. Jean-Claude BARTHES, retraité de la fonction publique d'Etat, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. M. Jérémie LEMOINE, ingénieur principal - fonction publique territoriale, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête peut, pendant toute la durée de l'enquête publique, être consulté par le public :

- en version papier dans les mairies des communes suivantes : Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique, Alban, Gaillac, Saint-Sulpice-la-Pointe et Valence d'Albigeois aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version papier au siège du syndicat mixte du bassin versant Tarn aval (Abbaye Saint-Michel - 81600 Gaillac) aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version numérique via un poste informatique situé au siège du syndicat mixte du bassin versant Tarn aval (Abbaye Saint-Michel - 81600 Gaillac) aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version numérique via un poste informatique au siège de l'enquête publique (mairie d'Albi - 16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000) aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr), dans la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr) et dans l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr).

Toute personne intéressée peut demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant au préfet du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - 81013 Albi cedex 9) dès la publication de l'arrêté interpréfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet aux mairies des communes suivantes : mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique, Alban, Gaillac, Saint-Sulpice-la-Pointe et Valence d'Albigeois aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur en mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique, avec la précision suivante : « enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, présentée par le syndicat mixte du bassin versant Tarn aval dans le cadre du programme pluriannuel de gestion 2024/2034 des cours d'eau du bassin versant du Tarn aval »,
- par voie électronique via l'adresse suivante : pref-dig-tarn-aval@tarn.gouv.fr

Toutes les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables en mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr), dans la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr) et dans l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr).

Par ailleurs, les observations et propositions du public sont également reçues par le commissaire-enquêteur aux lieux, jours et heures suivants :

- mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique : mardi 10 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 (Salle des Etats-Albigeois) et jeudi 10 juillet 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 (salle Jean-Jaurès).

- mairie d'Alban : vendredi 13 juin 2025 de 14 h 00 à 16 h 30.

- mairie de Gaillac (salle du conseil municipal) : vendredi 20 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

- mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe (Pôle aménagement et cadre de vie - Espace Auguste Milhès - 416, rue du Capitaine Beaumont, 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe) : jeudi 26 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

- mairie de Valence d'Albigeois : vendredi 4 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Les observations et propositions du public formulées avant le mardi 10 juin 2025 à 9 h 00 ou après le jeudi 10 juillet 2025 à 17 h 00 ne sont pas prises en compte, quel que soit leur mode de dépôt, la date de réception faisant foi.

Les observations et propositions du public sont communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières, 81013 Albi cedex 9), à la préfecture de la Haute-Garonne, à la préfecture de l'Aveyron, dans les mairies des communes concernées, au siège du syndicat mixte du bassin versant Tarn aval ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr), dans la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr) et dans l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr).

A l'issue de la procédure, la décision statuant sur la demande de déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, présentée par le syndicat mixte du bassin versant Tarn aval dans le cadre du programme pluriannuel de gestion 2024/2034 des cours d'eau du bassin versant du Tarn aval est prise par arrêté interpréfectoral des préfets du Tarn, de la Haute-Garonne et de la préfète de l'Aveyron.

7407737301 - AA

**Commune
de SEYSSES**

**Modification n°4
du Plan Local
d'Urbanisme**

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-140 en date du 15 mai 2025, M. le Maire de Seysses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, M. Bernard BOUSQUET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie de Seysses, du mardi 10 juin 2025, 9 h 00, au vendredi 11 juillet 2025, 17 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Seysses, les lundis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30, les mardis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00, les mercredis de 9 h 00 à 12 h 30, les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Seysses située 10, place de la Libération, aux jours et heures suivants :

- le vendredi 13 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 20 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 2 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 11 juillet 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent (le dossier comprenant les informations environnementales, l'avis de l'autorité environnementale et la décision prise après un examen au cas par cas, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées du dossier soumis à enquête) :

- sur le site internet : <https://www.mairie-seysses.fr/> ;
- en format papier et sur deux postes informatiques mis à la disposition du public, en mairie et à la médiathèque, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.mairie-seysses.fr/>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Seysses, 10, place de la Libération, 31600 Seysses ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enq publique@mairie-seysses.fr ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.mairie-seysses.fr/>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Seysses ;
- sur le site internet : <https://www.mairie-seysses.fr/>

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera sur l'approbation de la modification n°4 du PLU de Seysses, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP.

7406809201 - AA

Commune de VENERQUE

**Projet de révision du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)
et projet de création
d'un périmètre délimité
des abords (PDA)**

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique conjointe relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au projet de création d'un périmètre délimité des abords (PDA) de la commune de Venerque, du 3 juillet 2025 au 4 juillet 2025 inclus.

Mme Adina BLANCHET, urbaniste, a été désignée commissaire enquêteur titulaire par la présidente du tribunal administratif de Toulouse, et Mme Myriam DE BALORRE a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Venerque, du 3 juillet 2025 au 4 juillet 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Chacun pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations :

- soit en inscrivant sur le registre d'enquête disponible en mairie,
- soit en les adressant par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Venerque.

- soit par e-mail à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-venerque.fr

Les personnes intéressées pourront obtenir une copie du dossier d'enquête, sur demande et à leurs frais. Il sera également accessible pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune :

<https://www.venerque.fr/services/urbanisme-logement/>

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Venerque aux dates et horaires suivants :

- mardi 3 juillet, de 8 h 30 à 12 h 30 ;
- mercredi 11 juillet, de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- samedi 21 juillet, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- vendredi 4 juillet, de 14 h 30 à 17 h 30.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au maire, seront mis à la disposition du public à la mairie de Venerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

7408550501 - AA

**Sicoval
Communauté
d'agglomération
du Sud-Est
Toulousain**

110, rue Marco Polo
31670 LABÈGE

AVIS

Par décision du Conseil de Communauté en date du 7 avril 2025, il a été décidé d'accepter la délégation partielle de l'exercice du droit de préemption urbain simple (DPU) et renforcé (DPUR) consentie par la commune d'Auzèze Tolosane en application de l'article L213-3 du Code de l'urbanisme sur toute la partie de la commune couverte par la zone UE, UBcom, AUE du PLU en vigueur correspondant aux zones d'activités économiques.

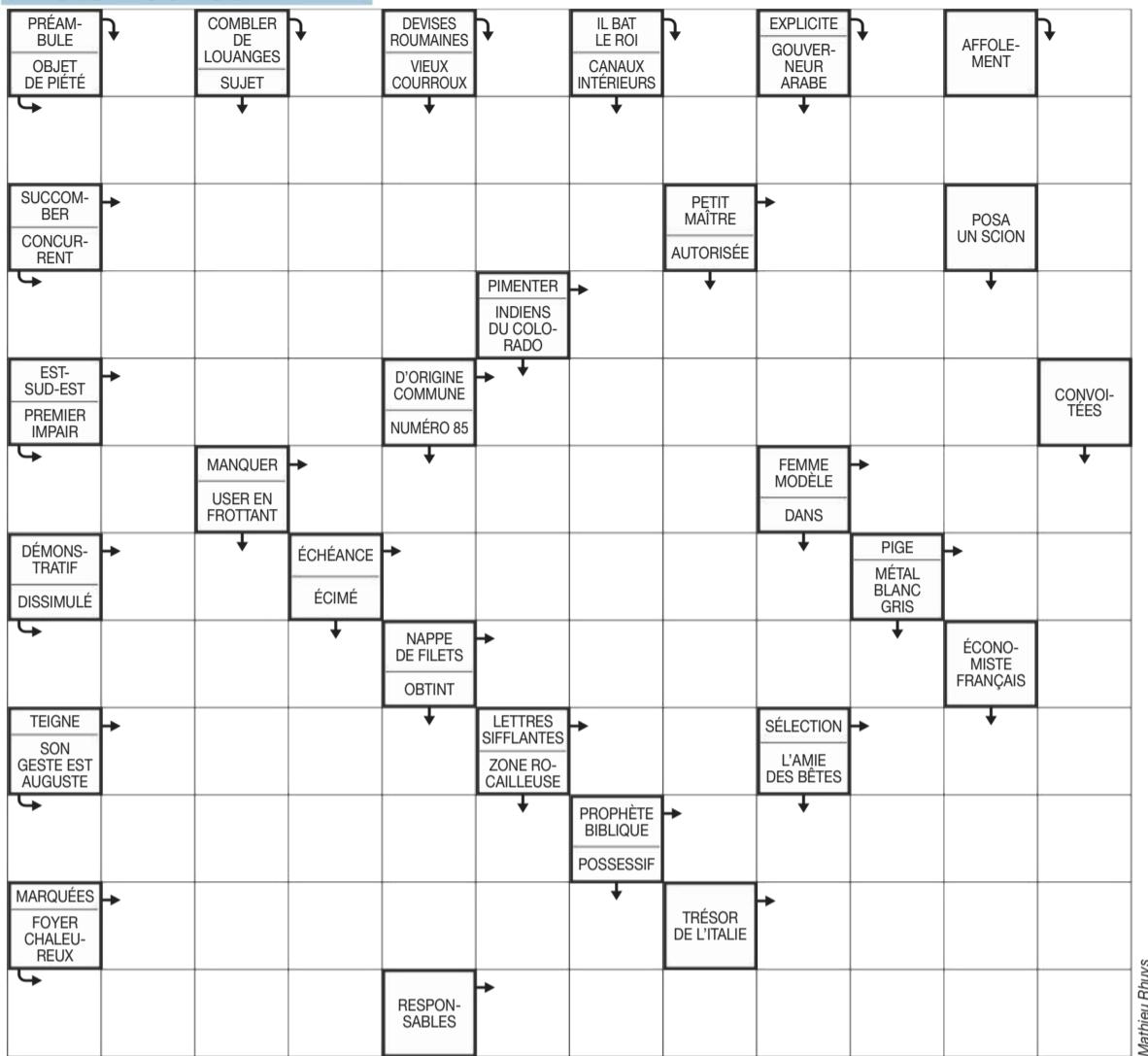
Conformément à l'article R211-3 copié à la délibération du Sicoval SC20-250452 accompagnée du plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain, sera adressée au directeur départemental, directeur régional des finances publiques, aux barreaux constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mémoris tribunaux. Mention en sera faite également dans deux journaux départementaux et la délibération du Conseil de Communauté sera affichée au siège du SICOVAL pendant un mois.

Par arrêté du 7 mai 2025, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Clermont-le-Fort.

Cette enquête publique, d'une durée de 31 jours consécutifs se déroulera du : mardi 10 juin 2025 à 9 h 00 au jeudi 10 juillet 2025 à 17 h 00. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clermont-le-Fort, 18, le Fort. Mme FAUCET Rosy, retraitée du ministère de l'Intérieur, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal administratif de Toulouse.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enqu

Mots fléchés



Horoscope

Bélier (21/03 - 20/04)

Il y a de la passion dans l'air ! Mettez tous les atouts de votre côté si vous souhaitez aller jusqu'au bout de vos rêves. Ainsi, en duo, montrez-vous enthousiaste et aimez-le (la) sans réserve. Attention, votre corps risque de tirer la sonnette d'alarme. Soyez à son écoute.

Taureau (21/04 - 20/05)

Vous subissez de nombreuses influences et cette période met votre vie affective sous pression. Un jour proche, l'autre distant, vous ne serez pas toujours facile à comprendre, hélas ! Vous allez traverser une période éprouvante. Couchez-vous tôt pour récupérer.

Gémeaux (21/05 - 20/06)

Solo, une rencontre aussi intense que savoureuse devrait vous ravis. Y a d'la joie et vous saurez en profiter. Et puis, vos rapports avec vos enfants ou petits-enfants vous comblient de bonheur. Une énergie nouvelle décuple vos forces et vous rend presque invincible.

Cancer (21/06 - 22/07)

Solo, l'atmosphère qui vous entoure sera franchement cordiale. Profitez-en pour réinventer le quotidien et laissez-vous bercer par ce climat serein que vous aimez tant. Carpe diem... Vous présentez une bonne résistance morale et physique. Quelle énergie !

Lion (23/07 - 22/08)

En duo, en dépit de quelques tensions, votre vie sentimentale a toutes les chances de s'épanouir. Vous avez certainement compris que le fait d'écouter l'Autre pouvait être salutaire. Sur le plan physique, tout est O.K. Sur le plan moral, c'est une autre histoire.

Vierge (23/08 - 22/09)

Ne vous laissez pas perturber par les ragots et appuyez-vous sur votre réalité naturel. Balayez d'un revers de main ces suspicions sans fondement et laissez faire et dire ces malotrus. Prenez des vitamines, elles vous aideront à renforcer vos défenses naturelles.

Balance (23/09 - 23/10)

Surveillez bien vos paroles et mettez de l'eau dans votre vin pour connaître des moments plus agréables. Votre spontanéité vous fait connaître de bien malheureuses maladresses. Votre sommeil n'est pas régulier. Cela entraîne une grande fatigue.

Scorpion (24/10 - 22/11)

Solo, durant cette période riche en émotions et en plaisirs, vous pourriez rencontrer le grand amour... celui avec un grand A ! Un conseil tout de même : restez toujours très attentif ! Si votre alimentation est déséquilibrée, il est grand temps d'y remédier.

Sagittaire (23/11 - 21/12)

L'instant est trouble et crée de ce fait une atmosphère quelque peu pesante. Vous êtes conscient que vous devez, et ce très vite, modifier en profondeur votre vision des choses. C'est bien ! Prenez l'air et faites un peu de sport pour apaiser votre tension nerveuse.

Capricorne (22/12 - 20/01)

Votre état d'esprit est tout simplement merveilleux. Ce sont vos qualités de cœur et votre sens de la fraternité qui sont mis en relief. Votre proche entourage a donc la chance d'en profiter. Ne tirez pas trop sur la corde. Accordez-vous des pauses salvatrices.

Verseau (21/01 - 18/02)

Vous abordez une période toute en douceur. Vos relations baignent dans un climat passionné et tout vous rend câlin. Votre partenaire ne pourra que profiter de ces moments sereins. Un peu trop d'énergie. Ce serait bien de la dépenser en faisant du sport.

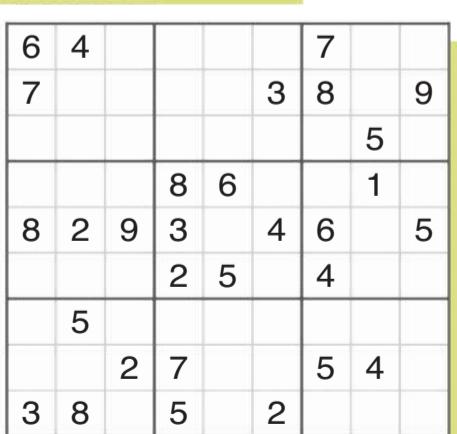
Poissons (19/02 - 20/03)

En apaisant les choses, vous réglerez les malentendus et redonnez à vos liens toute leur saveur. Solo, apprenez à vous mettre davantage en valeur, car vous aurez le don de plaire. R.A.S. Votre corps est en harmonie avec votre esprit. Tout va bien !

Solutions



Sudoku

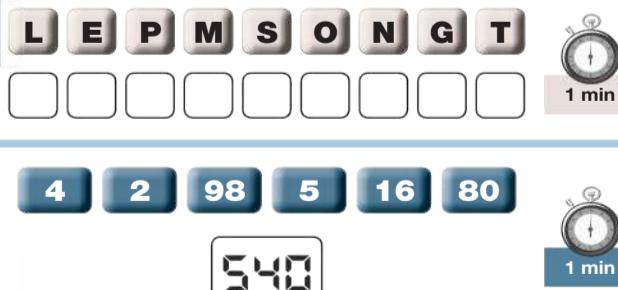


Chiffres & lettres

Deux jeux en un... et seulement deux minutes pour trouver les réponses !

1- Retrouvez un mot de neuf lettres.

2- Arrivez au bon compte en combinant tous les chiffres.



Anagrammisse

Quel personnage célèbre se cache derrière ces étranges propos ?
A vous de résoudre l'anagramme.

J'écris à Gao

© Fotolia (Tovovan)